

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 03/10/2019 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 2019.58

Cet avis a fait l'objet de plusieurs publications rectificatives : le 22/10/2019

### Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne  
Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex  
[marches@epernay-agglo.fr](mailto:marches@epernay-agglo.fr)

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

### Objet du marché :

Intitulé : 2019.58 VERIFICATION ET MESURES DES DEBITS ET DES PRESSIONS DES POINTS D'EAU D'INCENDIE - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2019.58 VERIFICATION ET MESURES DES DEBITS ET DES PRESSIONS DES POINTS D'EAU D'INCENDIE.

Le prestataire s'engage à effectuer, par le présent accord cadre, la vérification et les mesures des débits et des pressions, de la moitié par an, des points d'eau d'incendie sur les 47 communes de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.

L'ensemble des points d'eau d'incendie devront être vérifiés à l'échéance de l'accord-cadre (deux ans).

Le nombre de points d'eau d'incendie est donné à titre indicatif.

La liste des hydrants à contrôler sera validée par la Collectivité.

Il pourra être demandé le marquage physique des poteaux conformément à la numérotation établie par le SDIS (pour les PEI qui n'ont pas été contrôlés suite à la prestation réalisée en 2018).

L'entreprise retenue assurera alors la fourniture et la pose des numéros sur les ouvrages non numérotés actuellement.

Il pourra également éventuellement être demandé la saisie des données des PEI contrôlés dans l'année sur le site internet du SDI-SGIG51.fr.

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 35110000-8 - Equipement de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de sécurité.

Lieu d'exécution : 51331 EPERNAY Cedex

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

### Critères d'attribution :

Prix des prestations 60 %

Qualité des prestations 40 %

### Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

### Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 17/12/2019

Montant final HT : 200 000 €

Opérateur économique attributaire :

## **ISS HYGIENE ET PREVENTION**

51 RUE LOUIS PASTEUR - 51100 REIMS

France

Mail : [amelie.maujean@fr.issworld.com](mailto:amelie.maujean@fr.issworld.com)

### **Renseignements complémentaires :**

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Introduction des recours :

L'accord-cadre avec un maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Seuil maximum H.T 2 ans: 100 000.00 € HT

Le montant sera identique pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de deux (2) ans à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Il pourra être reconduit une (1) fois. La durée de cette reconduction est de deux (2) ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre (4) ans.

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché.

Modalités de consultation du contrat: le contrat est consultable du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 et de 14:00 à 17:00 au service commun des marchés publics de la ville d'épernay.

### **Consultation du contrat :**

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526

51331 EPERNAY Cedex